

Instructions et conditions d'utilisation – compilation travaux préparatoires CSA

Cette page web contient des liens vers un document par article du Code des sociétés et des associations (« CSA »), avec, par article, la disposition légale en vigueur le 1^{er} septembre 2021, le texte du ou des projet(s) de loi, le texte du ou des avant-projet(s), l'exposé des motifs et, le cas échéant, la justification des amendements approuvés ainsi que les passages de l'avis du Conseil d'État.

Jusqu'au sixième livre, nous avons également effectué les opérations suivantes :

- Textes en ordre chronologique inverse (CSA – projet – avant-projet)
- Incorporation des lois modificatives jusqu'au 1^{er} septembre 2021, chaque fois avec mention des mêmes documents que pour le CSA
- Incorporation de l'arrêt d'annulation C.C. n° 135/2020
- Comparaison des différentes versions des textes, indiquant les modifications dans le texte le plus récent (p. ex. un terme modifié dans le projet de loi par rapport à l'avant-projet est barré dans le texte du projet de loi, idem entre le CSA et le projet de loi) et entre la version modifiée par une loi modificative et le CSA avant la modification. La légende est la suivante en utilisant le système d'exploitation Microsoft Windows :
 - Souligné : ajout/remplacement
 - Barré : suppression
 - Liens : mènent vers la justification d'un amendement approuvé ou vers l'arrêt C.C. n° 135/2020

La technique de *mark-up* utilisée est *simple mark-up*.

À terme, le CDS ajoutera les documents modifiés de la même manière pour les autres livres. Le CDS envisage les possibilités de mettre à jour cette page web de manière continue.

La légende des abréviations utilisées est disponible [ici](#).

Les compilations originales ont été établies par madame Filiz Korkmazer, ancienne vice-chef de cabinet droit économique de l'ancien Ministre de la Justice Geens (et aujourd'hui vice-chef de cabinet de la cellule financière auprès du Ministre des Finances, Vincent Van Peteghem). Madame Korkmazer était, entre autres, chargée du processus de préparation du CSA, et a dirigé tous les groupes de travail et réunions. Le BCV est très reconnaissant à madame Korkmazer d'avoir mis à disposition ces documents extrêmement utiles.

Bien que tant le CDS que madame Korkmazer ont travaillé consciencieusement, aucun des deux n'est responsable d'éventuelles différences entre les textes figurant dans les documents et le droit en vigueur. Pour lire le texte actuel du CSA, consultez le site du [SPF Justice](#). Si vous repérez une erreur en utilisant les documents, veuillez le notifier à info@bcv-cds.be.

Le CDS apprécierait une référence à cette page web par ceux qui l'utilisent, étant entendu que les modifications effectuées doivent être clairement indiquées.